

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# PROCÈS-VERBAL N°

# QUATRIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## PRIÈRE

### TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 7) — Loi modifiant le Code de la route (imposition immédiate de sanctions)/The Highway Traffic Amendment Act (Immediate Roadside Prohibitions);

(M. le *ministre* CULLEN)

(N° 201) — Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (lignes directrices en matière de dotation applicables aux foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Personal Care Home Staffing Guidelines);

(M. SWAN)

(N° 202) — Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3);

(M. WIEBE)

(N° 207) — Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act.

(M. LAGIMODIERE)

M. NESBITT, vice-président du Comité permanent des affaires législatives, présente le premier rapport du Comité :

#### Réunions:

Le Comité s'est réuni au Palais législatif :

- le 16 novembre 2017 (deuxième session de la quarante et unième législature);
- le 28 novembre 2018 (quatrième session de la quarante et unième législature).

#### Questions à l'étude :

- Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, y compris le rapport sur la tenue de la 41<sup>e</sup> élection générale provinciale le 19 avril 2016;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Point Douglas et une proposition visant la modification du déroulement du vote.

## Composition du Comité:

#### Réunion du 16 novembre 2017 :

- M. ALLUM:
- M<sup>me</sup> la *ministre* COX;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M. le *ministre* FIELDING;
- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M. GERRARD;
- M<sup>me</sup> GUILLEMARD (présidente);
- M. JOHNSTON;
- M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON;
- M. SWAN;
- M. TEITSMA (vice-président).

#### Réunion du 28 novembre 2018 :

- M. ALLUM;
- M. le *ministre* CULLEN;
- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M. le *ministre* GOERTZEN;
- M<sup>me</sup> GUILLEMARD (présidente);
- M. HELWER;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. LINDSEY;
- M. MICHALESKI;
- M. NESBITT;
- M. WOWCHUK.

Le Comité a élu M. NESBITT à la vice-présidence.

## Personne étant intervenue pendant la réunion du 16 novembre 2017 :

M<sup>me</sup> Shipra Verma, directrice générale des élections

#### Personne étant intervenue pendant la réunion du 28 novembre 2018 :

M<sup>me</sup> Shipra Verma, directrice générale des élections

## Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- Le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, y compris le rapport sur la tenue de la 41<sup>e</sup> élection générale provinciale le 19 avril 2016;
- le rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Point Douglas et une proposition visant la modification du déroulement du vote.

Sur la motion de M. NESBITT, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* MAYER ainsi que MM. MARCELINO (Tyndall Park), LAGIMODIERE, MARTIN et LAMONT font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale. (R. Reeves, D. Gudbranson, L. Richardson et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la salle d'urgence de l'Hôpital Concordia de sorte que les familles et les aînés du nord-est de Winnipeg et des environs aient accès à des services de soins de santé de qualité en temps opportun.

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à évaluer la possibilité d'établir une équipe interministérielle chargée d'assurer un leadership dans le cadre d'une réponse coordonnée et adaptée à la culture à l'égard de la crise croissante des dépendances dans notre province, réponse qui comprend une campagne de sensibilisation forte et généralisée portant sur les dangers de l'usage des méthamphétamines et des opiacés et présentant notamment un volet sur la sensibilisation aux dépendances à l'intention du personnel médical de première ligne au sein des établissements de soins de santé, ainsi que la possibilité d'offrir des services supplémentaires en matière de dépendances à Brandon et dans l'ouest du Manitoba pour tous les types de soins, y compris les urgences, la désintoxication, la réadaptation à long terme, les logements de transition et l'aide à la gestion des troubles concomitants, et d'exhorter le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active à évaluer la possibilité de dresser un inventaire accessible au public répertoriant tous les établissements voués aux dépendances au Manitoba et de fournir de l'aide aux familles dont des membres font face à des dépendances, notamment du counseling, l'orientation aux patients et la promotion des droits, ainsi qu'un accès direct et gratuit à la naloxone. (L. Woods, N. Woods, D. Woods et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (D. Heinrich, R. Gislason, G. Jones et autres)

49

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SMITH (Southdale) voulant que soit présentée à la lieutenante-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. KINEW voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait refusé d'investir pour mettre des ressources en matière de lutte contre les dépendances, comme ajouter des lits consacrés à la désintoxication ou au traitement d'injection sécuritaires, à la disposition des familles qui souffrent des effets de la crise des méthamphétamines qui touche Winnipeg, Brandon et d'autres régions du Manitoba tandis qu'il dépense des centaines de milliers de dollars pour une campagne publicitaire visant à mettre en garde contre les dangers du cannabis et ce, en l'absence d'une campagne parallèle à l'égard de la méthamphétamine;
- b) ait continué de miner les services de soins de santé de première ligne dont dépendent les familles et les aînés de la province en procédant à la fermeture de salles d'urgence et de centres de soins d'urgence, à l'abolition des services d'obstétrique à Flin Flon, à l'élimination des services externes de physiothérapie et d'ergothérapie ainsi qu'à la suppression de l'assurance couvrant les appareils contre l'apnée du sommeil tout en menaçant d'imposer d'autres coupes à des services importants tels ceux offerts par la Société Action cancer;
- c) ait exposé le système de soins de santé à un risque accru alors qu'il a refusé de venir en aide aux infirmiers et qu'il a plutôt poussé ces derniers et les autres travailleurs des soins de santé de première ligne au bord de la fatigue chronique et de l'épuisement à cause de la stratégie de son premier ministre qui cherche à effectuer des coupes et à consolider le système de santé;
- d) ait continué de s'en prendre aux soins de santé destinés aux femmes au Manitoba en refusant de fournir un véritable accès aux services de santé en matière de reproduction telle la pilule abortive pour les Manitobaines de tout âge, en fermant le Mature Women's Health Centre et en éliminant les services de soutien à l'allaitement et le programme de sage-femme;
- e) ait ignoré les besoins des aînés vulnérables et qu'il n'ait pas ajouté, cette année non plus, un seul lit dans un foyer de soins personnel;
- f) ait réduit le soutien aux médicaments essentiels offert par l'entremise du Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux pour les personnes atteintes du diabète, de la fibrose kystique et d'autres maladies débilitantes tout en ne faisant aucun effort pour appuyer la création d'un véritable Régime d'assurance-médicaments public et universel;
- g) n'ait pas reconnu que les coupes effectuées par son premier ministre ont allongé les temps d'attente pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte, ces temps d'attente ayant augmenté de manière significative depuis 2016;
- h) n'ait pas appliqué une approche qui tienne compte du genre dans ses politiques ni aidé à améliorer la représentation des femmes dans la société;

- i) n'ait pas respecté le message clairement énoncé par les scientifiques du climat puisqu'il n'a présenté aucune stratégie ni initiative de lutte contre le changement climatique et le réchauffement planétaire, qu'il n'a proposé aucune protection réelle pour les lacs et les rivières, particulièrement le lac Winnipeg, qu'il n'a offert aucune aide visant à faciliter l'accès aux options écologiques pour les Manitobains à faibles et moyens revenus en plus de ne pas mettre fin aux subventions accordées aux grands pollueurs des industries pétrolière et gazière;
- j) ait continué de chercher des conflits avec les municipalités, notamment la ville de Winnipeg, étant donné qu'il refuse de collaborer ou de coopérer avec elle et qu'il a décidé unilatéralement d'effectuer des coupes telles l'abolition du Programme d'amélioration des routes et des ponts municipaux et l'imposition de coupes massives dans le budget d'infrastructure et ce, tout en gelant les budgets consacrés au transport en commun et en mettant un terme aux partenariats historiques qui visent à appuyer ce type de transport;
- k) n'ait pas présenté de stratégie d'emploi visant à faire face aux défis auxquels est confrontée la province alors que le taux de chômage au Manitoba continue d'augmenter, qu'un gel inconstitutionnel des salaires est imposé, que des emplois de première ligne dans le secteur public sont éliminés et que des entreprises du secteur privé déplacent des emplois bien rémunérés hors de la province, y compris aux États-Unis:
- l) ait ignoré les besoins des Manitobains des régions rurales et du Nord qui attendent de voir une stratégie économique qui permettrait de maintenir l'éducation à des coûts abordables et accessibles en éliminant d'importants programmes comme le Programme de transport des malades du Nord;
- m) n'ait pas su, cette année non plus, à mettre de l'avant une stratégie globale pour la réduction de la pauvreté qui permettrait aux familles et aux enfants de se sortir du cycle de la pauvreté et qu'il ait plutôt décidé de s'en prendre aux plus vulnérables de la société en diminuant l'Allocation pour le loyer et en gelant le salaire minimum pendant deux ans alors qu'il attribue des contrats de plusieurs millions de dollars à des consultants aux honoraires exorbitants au lieu d'écouter les familles ordinaires et les travailleurs de première ligne;
- n) ait éliminé l'obligation d'avoir un faible effectif dans les classes pour jeunes apprenants, qu'il n'ait pas su financer adéquatement ni créer un système public de garderies réellement abordable et de haute qualité et qu'il ait refusé de financer au taux de la croissance économique l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année alors même qu'il entreprend un examen qui pavera la voie à d'autres coupes;
- o) ait continué d'augmenter les frais de scolarité pour les études postsecondaires, en particulier dans les collèges, où il a éliminé des places d'apprentissage, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour les familles ordinaires de recevoir l'éducation et la formation dont elles ont besoin pour obtenir de bons emplois près de chez elles, et qu'il a mis fin au remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité, lequel permettait de rendre les études universitaires et collégiales plus abordables;
- p) soit allé de l'avant avec un plan visant la privatisation du service Ambulance aériennes Lifeflight malgré le fait que les médecins de première ligne l'aient mis en garde contre les graves conséquences de ce plan;
- q) ait éliminé l'assurance-maladie pour les étudiants internationaux tout en exigeant de nouveaux frais de 500 \$ pour les personnes qui désirent accéder au Programme des candidats du Manitoba;

- r) continue à ne pas s'engager à construire de nouveaux logements sociaux ou abordables ou à mettre en œuvre une stratégie provinciale de logement bien qu'il ait promis de le faire à de nombreuses reprises, alors qu'il a vendu des logements abordables ou a éliminé l'obligation de prévoir des logements abordables dans le cadre de projets;
- s) n'ait pas su consulter sérieusement les Autochtones et leurs représentants, qu'il ait fait des commentaires qui sont offensants et qui sèment la discorde à l'égard des groupes autochtones et qu'il ait ignoré la voie de réconciliation établie dans la *Loi sur la réconciliation*, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*:
- t) n'ait pas tenu sa promesse de mener de vraies réformes au profit des familles du Manitoba après avoir réduit le financement octroyé aux programmes de justice réparatrice alors qu'il a sabré les services, notamment le Service de réconciliation familiale, qui aident les familles à affronter les procédures juridiques difficiles, alors que le crime continue à augmenter à Winnipeg;
- u) n'ait pas pris d'engagements clairs en vue d'investir dans des services de soins de santé nécessaires à Brandon ou dans la région de Westman;
- v) ait continué à préparer le terrain pour la privatisation d'Hydro-Manitoba alors qu'il refuse de maintenir les tarifs à un niveau abordable pour les familles ordinaires manitobaines;
- w) n'ait présenté aucune stratégie visant à maintenir les tarifs pour téléphones cellulaires à des niveaux abordables pour les familles ordinaires alors qu'il encourage les fusions au sein des grandes entreprises de télécommunications;
- x) n'ait pas condamné l'approche du gouvernement fédéral visant à faire face aux changements climatiques, laquelle permet aux plus gros pollueurs au charbon en Saskatchewan de se soustraire à la tarification de la pollution alors que le gouvernement fédéral fait des coupes dans les transferts en matière de santé;
- y) n'ait pas mis en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du commissaire aux conflits d'intérêts;
- z) ait nui aux jeunes agriculteurs en apportant des modifications au Programme de location de terres domaniales agricoles, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour les petites fermes familiales de la province d'accéder à des terres domaniales,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres manquements, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. LAMONT voulant que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa z), de ce qui suit :

- aa) ne se soit pas engagé à cesser d'exiger des droits exorbitants à Hydro-Manitoba, lesquels font grimper son niveau d'endettement et l'empêchent de rétablir sa santé financière;
- bb) ne se soit pas engagé à redresser les recettes publiques ni à élaborer un plan crédible visant à équilibrer le budget en fonction de la croissance et des investissements plutôt que des compressions;
- cc) ne se soit pas engagé à relever les normes en matière d'éthique, d'intégrité et de conflits d'intérêts;

- dd) ne se soit pas engagé à investir dans la prévention afin d'aider les Manitobains à demeurer autonomes et en santé;
- ee) ne se soit pas engagé à mettre en place une stratégie de lutte contre les dépendances visant à résoudre la crise des méthamphétamines et des opioïdes;
- ff) ne se soit pas engagé à acheter localement et à cesser d'embaucher des consultants de l'extérieur de la province;
- gg) ne se soit pas engagé à ne pas démanteler les divisions scolaires du Manitoba ni à préserver la contribution des collectivités au système d'éducation;
- hh) ne se soit pas engagé à rétablir le Bureau de l'éducation française;
- ii) n'ait pas réglé le problème des sites contaminés dans les quartiers de Saint-Boniface et de Weston à Winnipeg après avoir caché des rapports pendant plusieurs années;
- jj) ne se soit pas engagé à revenir sur les décisions suivantes : l'élimination des équipes de soins de santé axées sur la collaboration, la création d'une entité bureaucratique du gouvernement nommée « Soins communs » entraînant l'augmentation du nombre de postes de cadres supérieurs dans le domaine de la santé;
- kk) ne se soit pas engagé à améliorer les conditions liées aux logements supervisés, à la vie autonome ainsi qu'aux centres de soins palliatifs et personnels ni à revenir sur la décision d'augmenter les frais relatifs aux programmes de soins de santé pour les aînés;
- ll) ne se soit pas engagé à tenir compte des commentaires émis par la communauté et les employés ni à obtenir des résultats fondés sur la preuve dans le cadre des changements à apporter aux soins de santé et à faire en sorte que les pompes à insuline et les appareils auditifs soient couverts par le régime d'assurance-maladie;
- mm) ne se soit pas engagé à mettre fin à la récupération des allocations spéciales offertes à l'égard des enfants placés sous la garde des services à l'enfant et à la famille, particulièrement ceux qui sont placés auprès de familles dont les services ne sont pas rémunérés;
- nn) ne se soit pas engagé à reconnaître le rôle des producteurs agricoles et à les appuyer pour réduire l'empreinte carbone du Manitoba;
- oo) ne se soit pas engagé à moderniser les systèmes technologiques désuets utilisés par les ministères provinciaux;
- pp) ne se soit pas engagé à revenir sur sa décision de fermer des établissements de soins de santé telles la clinique de soins primaires Corydon et des stations de services médicaux d'urgence;
- qq) ne se soit pas engagé à tenir sa promesse annoncée dans le budget provincial de 2017 qui consistait à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté avant la fin de 2017;
- rr) ne se soit pas engagé à faire face aux besoins urgents des Premières nations en matière de logement ni à élaborer des protocoles de gestion des urgences pour les collectivités nordiques ou éloignées;
- ss) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre, de concert avec les Premières nations et les Métis du Manitoba, une stratégie visant à améliorer l'alimentation et à réduire le diabète dans la province;

- tt) ne se soit pas engagé à élaborer des stratégies en vue de travailler avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que toutes les collectivités des Premières nations aient un accès accru à de meilleurs services, y compris des postes de soins infirmiers, des soins de santé, de l'eau courante potable, une connexion téléphonique et Internet, des enseignants ainsi que des transports routiers et aériens;
- uu) ne se soit pas engagé à respecter les promesses énoncées dans le discours du trône de 2016 portant sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie provinciale en matière de logement, la mise en place d'un cadre d'autoréglementation pour les paramédicaux de la province, la modernisation des lois en matière de conflits d'intérêts et la prise en considération de la recommandation d'Objectif Nord voulant que le cadre de travail sur l'obligation de consulter les collectivités autochtones soit publié et modernisé;
- vv) ne se soit pas engagé à tenir ses promesses électorales voulant qu'il augmente le crédit d'impôt personnel au niveau de la moyenne nationale, qu'il accélère l'ajout de 1 200 lits dans des foyers de soins personnels, qu'il ouvre une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux, qu'il élabore une stratégie pour les maladies mentales et les dépendances et qu'il travaille de manière positive et respectueuse avec les collectivités et les peuples autochtones;
- ww) ne se soit pas engagé à mettre en place une certification environnementale pour la pêche dans les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis ni à garantir la pêche durable du doré jaune, du doré noir, du grand corégone, du cisco et de la perche dans ces lacs;
- xx) ne se soit pas engagé à veiller à la mise en place de stratégies complètes destinées à toutes les collectivités des Premières nations et visant la prévention des incendies et la protection des collectivités contre celles-ci, y compris l'aménagement de coupe-feux où cela est nécessaire;
- yy) n'ait pas su accorder la priorité aux mesures visant à contrer les difficultés d'apprentissage et à favoriser la réussite des enfants de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année;
- zz) n'ait pas su collaborer avec la ville de Winnipeg pour mettre en œuvre un processus accéléré visant à mettre fin au rejet des eaux usées dans les rivières Rouge et Assiniboine afin d'améliorer la santé du lac Winnipeg.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. MALOWAY et FLETCHER, M<sup>me</sup> LATHLIN, M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE, M. JOHNSTON ainsi que M. le *premier ministre* PALLISTER interviennent. Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

#### **POUR**

ALLUM	LINDSEY
ALTEMEYER	MALOWAY
FONTAINE	MARCELINO (Logan)
GERRARD	MARCELINO (Tyndall Park)
KINEW	SARAN
LAMONT	SMITH (Point Douglas)
Lamoureux	SWAN
LATHLIN	Wiebe16

## Jeudi 29 novembre 2018

### **CONTRE**

**BINDLE** MAYER CLARKE MICHALESKI Cox MICKLEFIELD **CULLEN** MORLEY-LECOMTE **CURRY** NESBITT PALLISTER **EICHLER EWASKO PEDERSEN FIELDING PIWNIUK REYES FRIESEN** GOERTZEN **SCHULER** SMITH (Southdale) **GRAYDON** GUILLEMARD **SQUIRES STEFANSON** HELWER TEITSMA **ISLEIFSON JOHNSON** WHARTON JOHNSTON WISHART LAGASSÉ WOWCHUK LAGIMODIERE MARTIN L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité. **POUR** ALLUM LINDSEY ALTEMEYER MALOWAY MARCELINO (Logan) **FONTAINE** MARCELINO (Tyndall Park) **GERRARD KINEW** SARAN SMITH (Point Douglas) LAMONT LAMOUREUX SWAN WIEBE......16 LATHLIN

# Jeudi 29 novembre 2018

# CONTRE

BINDLE	Mayer
CLARKE	MICHALESKI
Cox	MICKLEFIELD
CULLEN	Morley-Lecomte
CURRY	NESBITT
EICHLER	PALLISTER
EWASKO	PEDERSEN
FIELDING	PIWNIUK
FRIESEN	REYES
GOERTZEN	SCHULER
GRAYDON	SMITH (Southdale)
GUILLEMARD	SQUIRES
HELWER	STEFANSON
Isleifson	TEITSMA
JOHNSON	Wharton
JOHNSTON	WISHART
LAGASSÉ	WOWCHUK
LAGIMODIERE	YAKIMOSKI37
Martin	
La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorit	té.
POUR	
Darry	Marro
BINDLE	MAYER
CLARKE	MICHALESKI MICHALESKI
COX	MICKLEFIELD MODERN LEGISLATE
CULLEN	MORLEY-LECOMTE
CURRY	NESBITT
EICHLER	PALLISTER
EWASKO	PEDERSEN
FIELDING	PIWNIUK
FRIESEN	REYES
GOERTZEN	SCHULER
GRAYDON	SMITH (Southdale)
GUILLEMARD	SQUIRES
HELWER	STEFANSON

TEITSMA WHARTON

WISHART

WOWCHUK

56

HELWER **ISLEIFSON** 

JOHNSON

JOHNSTON

Lagassé LAGIMODIERE

MARTIN

# Jeudi 29 novembre 2018

# **CONTRE**

ALLUM LINDSEY MALOWAY ALTEMEYER FONTAINE MARCELINO (Logan) MARCELINO (Tyndall Park) GERRARD KINEW SARAN LAMONT SMITH (Point Douglas) LAMOUREUX SWAN LATHLIN

La séance est levée à 16 h 50, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger